

**Sujet :** RE: RD780 - LE DUER - Demande d'examen au cas par cas - Recours gracieux

**De :** > simon.chevillard (par Internet) <simon.chevillard@morbihan.fr>

**Date :** 30/04/2024 à 19:27

**Pour :** HANSE Hélène (Cheffe de division) - DREAL Bretagne/COPREV/EE

<helene.hanse@developpement-durable.gouv.fr>, "autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr" <autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr>

**Copie à :** LOZACHMEUR Eric <eric.lozachmeur@morbihan.fr>, MAYERAS Gwendolyn <gwendolyn.mayeras@morbihan.fr>, DOMANIECKI Xavier <xavier.domaniecki@morbihan.fr>, LE COURTOIS Vincent <vincent.lecourtois@morbihan.fr>, BEAUMONT Aurelien <aurelien.beaumont@morbihan.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la demande de recours gracieux à l'attention de la DREAL BRETAGNE concernant l'arrêté préfectoral en date du 01/03/2024 portant décision après examen au cas par cas concernant le projet d'aménagement routier sur la RD780 au lieu-dit le Duer, commune de SARZEAU.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement



### **Simon CHEVILLARD**

#### **Chargé d'urbanisme et procédures environnementales**

Direction des Routes et de l'Aménagement

Service Acquisitions Foncières Domanialités, Urbanisme et Procédures Environnementales

Hôtel du département - 2, rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56000 VANNES Cedex

**02 97 69 50 23** – [simon.chevillard@morbihan.fr](mailto:simon.chevillard@morbihan.fr)

---

**De :** HANSE Hélène (Cheffe de division) - DREAL Bretagne/COPREV/EE <helene.hanse@developpement-durable.gouv.fr>

**Envoyé :** mardi 30 avril 2024 11:23

**À :** MAYERAS Gwendolyn <gwendolyn.mayeras@morbihan.fr>

**Cc :** CHEVILLARD Simon <simon.chevillard@morbihan.fr>; LOZACHMEUR Eric <eric.lozachmeur@morbihan.fr>

**Objet :** Re: RD780 - LE DUER - Demande d'examen au cas par cas - Recours gracieux

Bonjour Madame,

merci pour ces éléments. Je me permet de vous rappeler que le délai pour le recours gracieux est de 2 mois à compter de sa notification. Dans votre cas, la notification ayant eu lieu le 01/03/2024, le recours doit donc être déposé très rapidement.

Cordialement

#### **Hélène HANSE**

Cheffe de division " Evaluation environnementale"

Service Connaissance Prospective et Evaluation

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne

L'Armorique 10 rue Maurice Fabre CS 96515 35065 RENNES CEDEX

Bureau : ARM-3-074

Tel : +33 2 99 33 45 53 - Mobile : +33 6 63 48 84 70

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA  
RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Régionale de  
l'Environnement,  
de  
l'Aménagement  
et du Logement  
Bretagne**

---

Droit à la déconnexion : Si vous recevez ce message en dehors de vos heures de travail ou pendant vos congés, vous n'êtes pas tenu de répondre immédiatement, sauf en cas d'urgence exceptionnelle.

---

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient peuvent être confidentiels, contenir des données personnelles ou sensibles et être soumis au secret professionnel. Il est destiné exclusivement à l'usage du ou des destinataires. Si vous recevez ce message par erreur et/ou si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce message, le département du Morbihan vous remercie d'avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire ainsi que toutes les pièces jointes s'y rattachant. La publication, l'usage, la distribution, l'impression ou la copie non autorisée de ce message et des attachements qu'il contient sont strictement interdits. Tout message électronique est susceptible d'altération.

— Pièces jointes : —

---

2024-04-30\_recours.pdf

2,7 Mo